



NON A L'AUGMENTATION DE LA CSG

Agissons pour l'augmentation des salaires et pensions

En augmentant la CSG de 1,7 % pour les salariés et retraités, le Gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation.

Ce transfert s'est continuellement accru depuis la création de la CSG par le Gouvernement Rocard en 1991 jusqu'au Gouvernement Jospin en 1998 où la CSG est passée de 1,1 % à 7,5 % pour les salariés et 6,6 % pour les retraités.

Avec cette nouvelle augmentation, la part des cotisations finançant la sécu passerait de 86,8 % en 1991 à 65,6 % alors que la part de l'impôt incluant la CSG passerait de 4,9 % à 30,3 %.

La CSG, cet impôt injuste est financé par les salariés et les retraités à hauteur de 89,6 % au détriment des patrons qui en sont épargnés.

Depuis sa création, les hausses successives de la CSG ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, de cotisation « patronales ».

Si bien qu'aujourd'hui, ce que l'on paye en CSG était naguère payé par les employeurs.

La contrepartie des baisses de cotisations maladies et chômage (3,10 %) des salariés, annoncées pour « soi-disant » améliorer leur pouvoir d'achat, n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé (salaire net + cotisations sociales) et des droits collectifs (retraite, remboursements maladie, allocation chômage etc...) qui en résultent.

Qu'est-ce que le salaire socialisé ?

Les cotisations sociales constituent un élément du salaire. Elles sont immédiatement transformées en prestations par la sécurité sociale (pensions de retraites, allocations chômage, prestations maladies etc...).

La cotisation sociale est, comme le salaire direct, prélevé sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire les richesses produites par les salariés. Augmenter les cotisations sociales, comme augmenter les salaires nets, c'est faire reculer le profit -on a ainsi une opposition entre salaire et profit- quand l'un augmente, l'autre recule.

Au-delà de ces ajustements d'apothicaire, le Gouvernement ne dit rien des 80 milliards d'euros perdus chaque année à cause de la fraude fiscale. Il n'a pas non plus commenté les bénéfices des entreprises du CAC 40 passés de 55 milliards d'euros en 2015 à 77 milliards d'euros en 2016 et encore moins le montant total des dividendes distribués en 2017 (44 milliards d'euros, un record depuis 2006).

Quant aux retraités, c'est la double peine, puisqu'ils subiraient l'augmentation de 1,7 % de la CSG sans aucune contrepartie, dès lors que leur pension dépasse 1 200 euros par mois.

A titre d'exemple, cela représentera une ponction de 306 euros par an pour une pension de 1500 euros.

Un sale coup qui vient s'ajouter à une série de pilules amères imposées aux retraités ces dernières années :

- ✓ Absence de revalorisation des pensions depuis 4 ans
- ✓ Instauration d'une taxe de 0,3 % (CASA) au titre du financement de l'aide à l'autonomie
- ✓ Suppression de plusieurs avantages fiscaux comme la ½ part pour les veuves et veufs ayant élevé un enfant, etc....

Nous récusons le chantage démagogique et dangereux fait par le Gouvernement pour faire passer la pilule de l'augmentation de la CSG de 1,7 % pour les retraités avec la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % de foyers fiscaux (18 millions de ménages).

Cette mesure entrainera un manque à gagner de 10 à 15 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (soi-disant compensées par l'Etat).

Cette politique s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'on subit depuis plusieurs années, avec une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de près de 10 milliards d'euros, assortie de cadeaux aux entreprises avec le pacte de responsabilité et le CICE.

Cela conduit inévitablement vers moins de services publics, moins de vitalité dans l'ensemble des territoires et surtout beaucoup d'inégalités.

Par cette mesure, l'Etat pourrait « prendre la main » sur les dépenses des collectivités territoriales et s'en servir de levier pour réduire la masse salariale des services publics territoriaux avec des milliers de suppressions de fonctionnaires.

La CGT ne cautionne pas le chantage du Gouvernement visant à remettre en cause les principes de financement de la protection sociale bâtis par Ambroise Croizat en 1945.

La CGT exige une véritable augmentation des salaires et pensions dans le cadre d'une augmentation du pouvoir d'achat permettant une relance de l'économie et des conditions sociales des salariés et retraités.

Montreuil, le 25 juillet 2017